



**ORIENTATION DOCTRINALE**  
**LE DEVOIR D'EXAMINER LES SAINTES ÉCRITURES**  
**AU MINISTÈRE ET À LA FRATERNITÉ**



Circulaire n° 223/2025

**Chers frères,**

Que la paix de Dieu soit avec vous.

Face aux questions qui ont surgi parmi le Ministère et la chère fraternité concernant l'étude des Saintes Écritures, et considérant que ces questions ont généré des opinions divergentes, le Conseil des Anciens, en prière devant Dieu, estime que c'est opportun de faire un éclaircissement doctrinal.

Sur la base des Saintes Écritures et ancrés dans la saine doctrine, nous cherchons à proposer une réflexion sur les significations des termes **étude et examen**, dans le contexte de la lecture, de la compréhension et de l'application de la Parole de Dieu, dans le but d'édifier, d'orienter et de préserver la communion et la simplicité de l'Évangile parmi les serviteurs du Ministère.

Le Seigneur Jésus nous a laissé un éclaircissement substantiel lorsqu'il a dit :

**« ...Vous êtes dans l'erreur, parce que vous ne comprenez ni les Écritures, ni la puissance de Dieu. »** (Matthieu 22:29)

On constate, avec zèle et discernement, qu'il existe dans certains contextes une polarisation croissante : d'un côté, ceux qui rejettent la connaissance biblique ; de l'autre, ceux qui, avec révérence, cherchent à approfondir leur connaissance de la Parole afin d'exercer au mieux le ministère et d'édifier l'Église.

Un positionnement qui apporte de l'unité devient nécessaire, pour dissiper les doutes et réaffirmer la centralité de l'Écriture comme fondement de la foi et de la pratique chrétienne.

Le terme *étude*, d'origine latine, désigne l'application diligente, le zèle et l'effort.

Dans le contexte chrétien, étudier la Sainte Bible signifie se consacrer avec humilité à la lecture et à la méditation des Écritures, cherchant la croissance dans l'Évangile, comme nous y exhorte la deuxième lettre de l'Apôtre Pierre, chapitre 3, verset 18 :

**« Mais croissez dans la grâce et dans la connaissance de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ. À lui soit la gloire, maintenant et pour l'éternité ! Amen. »**

Cet effort inclut la compréhension du texte sacré dans son contexte, en reconnaissant les interlocuteurs, les circonstances et l'intention de l'auteur inspiré, afin que le message soit correctement interprété et fidèlement annoncé.

Plus profondément encore, l'Écriture emploie le verbe **examiner**, comme nous le voyons dans Actes 17, verset 11, en référence aux croyants de Bérée :

**« Ces Juifs avaient des sentiments plus nobles que ceux de Thessalonique ; ils reçurent la parole avec beaucoup d'empressement, et ils examinaient chaque jour les Écritures, pour voir si ce qu'on leur disait était exact. »**

Le terme grec traduit par « examiner » signifie enquêter avec rigueur, discerner soigneusement et juger en profondeur. Il ne s'agit pas seulement d'un effort intellectuel, mais d'un acte de soumission spirituelle, le texte étant discerné à la lumière du Saint-Esprit.

Ainsi, tandis qu'**étudier** consiste à rechercher la connaissance, **examiner** consiste à soumettre toute chose à l'épreuve de la Parole, en la reconnaissant comme autorité suprême et infaillible.



L'exhortation de Paul aux Corinthiens est claire :

« ...Afin que vous appreniez en nos personnes à ne pas aller au-delà de ce qui est écrit, et que nul de vous ne conçoive de l'orgueil en faveur de l'un contre l'autre. » (1 Corinthiens 4:6)

Ce principe guide notre façon d'interpréter les textes bibliques : rien ne doit être ajouté au sens des mots révélés, ni être négligé.

Par conséquent, **l'étude respectueuse** et **l'examen rigoureux** de la Parole sont des instruments saints, sanctifiés par l'Esprit, afin que le serviteur dispense correctement la Parole de la vérité (2 Timothée 2:15).

À la lumière des Écritures, l'idée que l'étude biblique refroidit la foi du croyant est rejetée. Au contraire, la véritable connaissance réchauffe le cœur, comme il s'est passé sur le chemin d'Emmaüs (Luc 24:32).

La pratique d'exposer clairement la Parole était déjà présente du temps d'Esdras et de Néhémie, comme il est rapporté dans Néhémie 8:8 :

**« Ils lisaient distinctement dans le livre de la loi de Dieu, et ils en donnaient le sens pour faire comprendre ce qu'ils avaient lu. »**

Cette pratique démontrait un zèle pour l'interprétation correcte et pour l'édification du peuple.

Nous précisons toutefois que l'étude à laquelle nous nous référons doit être centrée exclusivement sur la Sainte Bible, sans recherche auprès d'auteurs, de publications, de travaux ou de penseurs extérieurs aux Écritures.

Le Seigneur a réprimandé la négligence de la connaissance :

**« Mon peuple est détruit, parce qu'il lui manque la connaissance... »**  
(Osée 4:6)

Cependant, nous soulignons que la connaissance sans sanctification n'est qu'un savoir intellectuel, qui ne transforme pas la personne ni ne produit le miracle de la nouvelle naissance.

La foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la Parole de Dieu (Romains 10:17).

Le Ministère est appelé à prêcher avec fidélité, avec doctrine et patience (2 Timothée 4:2).

La manifestation prophétique, étant un don précieux, ne s'oppose pas à l'exposition des Écritures, car c'est le même Esprit qui opère dans les deux.

Ainsi, nous exhortons nos chers frères à mettre fin aux positions extrêmes qui méprisent l'étude biblique.

Ces controverses n'édifient pas, elles divisent.

Que tout le Saint Ministère, avec sagesse et discernement spirituel, utilise avec gratitude les ressources que le Seigneur, par Sa miséricorde, a accordées pour l'accomplissement fidèle de notre appel.

Que la Parole soit lue avec prière, examinée avec révérence et prêchée avec fidélité, pour la gloire de Dieu et l'édification de Son peuple.

**Vos frères en Christ,**

**Conseil des Anciens Doyens**